

SCoT / PLUi-H = Un projet de territoire pour XV'D 2040



La Communauté de Communes s'engage pour un avenir ambitieux et réfléchi

Les politiques liées à l'habitat, à la protection de l'environnement, aux déplacements ou encore à l'activité commerciale, et leurs articulations, doivent être abordées à une échelle qui dépasse le cadre strictement communal.

Celui-ci est fréquemment dépassé par les logiques de parcours résidentiels, par les dynamiques de déplacement (domicile/travail ; domicile/loisirs), par les zones de chalandises des équipements commerciaux, par les zones d'attractions des équipements culturels ou sportifs, par le fonctionnement des exploitations agricoles, par les unités paysagères, par les enjeux de biodiversité...

Le processus d'élaboration d'un SCot et d'un PLUi-H à l'échelle intercommunale renforce la solidarité entre communes et le sentiment d'appartenance à un ensemble territorial. Il conforte ainsi l'émergence d'un esprit communautaire.

Le SCot et le PLUi-H intercommunal offre ainsi l'opportunité de formuler une réponse plus efficace aux besoins de la population et de passer au-dessus de la dimension micro-locale pour rendre vivante la notion de solidarité.

Une démarche concertée pas à pas

4 ÉTAPES à l'élaboration

1 DIAGNOSTIC	2 DÉFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE	3 TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE & SPATIALE	4 APPROBATION DU PROJET
2018	2019	2020	2021

- [1 - Diagnostic](#)
- [2 - Définition du projet de territoire](#)
- [Actualités](#)

L'Etape n°1 : Un diagnostic du Territoire

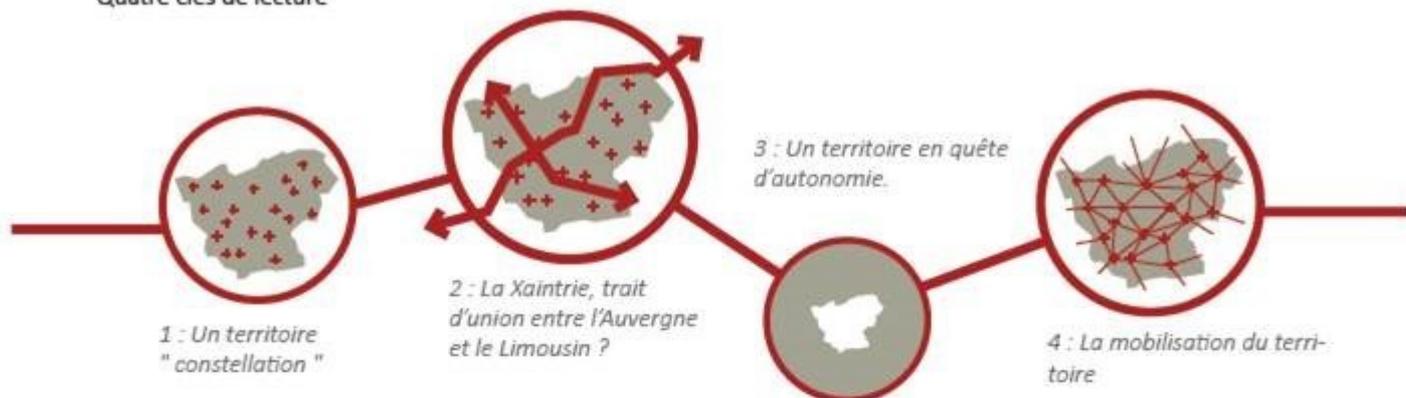
Le diagnostic est le premier temps fort de l'élaboration du projet du Territoire XV'D, il permet :

- Comprendre les dynamiques à l'œuvre sur XV'D,
- Identifier les relations entre le Territoire et ses voisins,
- Voir le territoire comme un tissage : « Tout est lié ! »

Cette analyse, achevée en mars 2019, a permis d'identifier 9 clés de lecture :

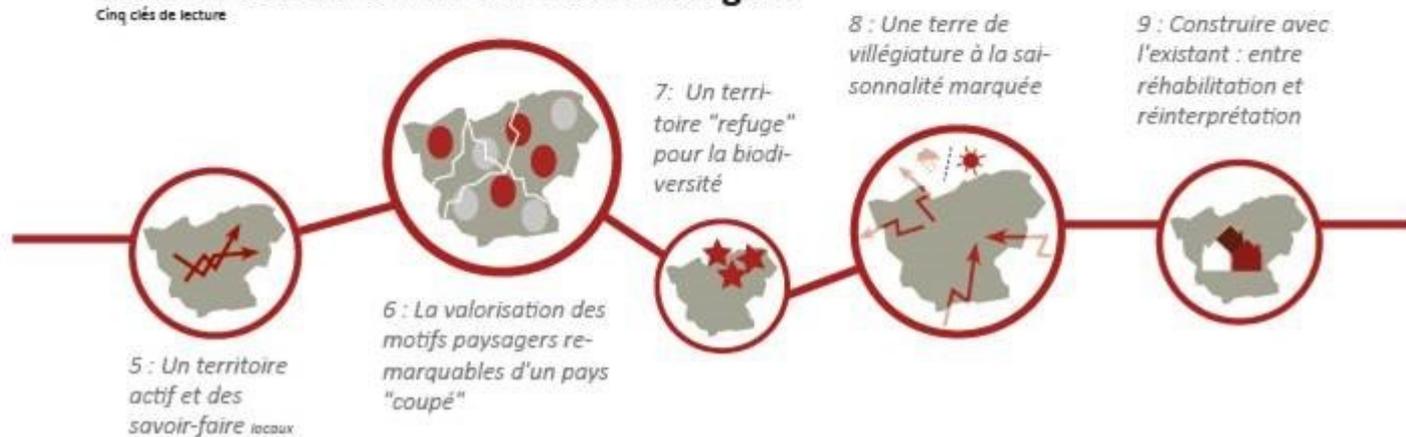
La genèse d'une « constellation »

Quatre clés de lecture



La valorisation d'un « territoire refuge »

Cinq clés de lecture



Le travail a donné lieu à deux présentations en réunion publiques, le 19 février 2019 à Servières-le-Château et le 26 février 2019 à Argentat-sur-Dordogne. Il a été présenté au Conseil Communautaire du mois de mars 2019.

[Plui&scot Xvd Copil2 Diag2 04022019 Vf](#)

L'étape n°2 : Un document d'orientations générales construit en deux temps

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH) comprennent chacun un document d'orientations générales appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Dans le cadre de la démarche en cours, il s'agit tout d'abord de réfléchir aux orientations. La construction de ces documents associera les partenaires institutionnels, les territoires voisins... afin de traduire la cohérence attendue.

Depuis le printemps 2019, les élus travaillent à la hiérarchisation des enjeux d'aménagement du territoire issus du diagnostic. Dès l'automne 2019, ils réfléchiront sur le choix de scénario de développement durable du Territoire XV'D.

- [Le SCoT](#)
- [Le PLUi-H](#)
- [Délibérations](#)
- [Lexique](#)

Le SCoT C'est la « feuille de route » à 20 ans du Territoire XAINTRIE VAL'DORDOGNE
Il a pour objectif de fixer les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.

Il organise l'espace, l'habitat, la mobilité, le développement économique, l'environnement...

Le PLUi-H C'est l'expression concrète de la feuille de route du SCoT de la Communauté de Communes

Il planifie l'aménagement du territoire intercommunal, définit et régleme l'occupation des sols.

Il fixe les orientations en matière de logements, de développement économique, d'agriculture, d'équipements publics, de cadre de vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages, etc.

Il sert de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol (ex : permis de construire, d'aménager ou de démolir)

Délibérations

- [Délibération 2017 - 062 : Prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal](#)
- [Délibération 2017 - 095 : Prescription du Schéma de Cohérence Territoriale](#)

Lexique

<https://en.calameo.com/read/0046405283bec496f5392?page=1>

Xaintrie Val'Dordogne

Document
d'urbanisme
élaboré par XV'D



Projet de
territoire
pour les 15 à 20
années à venir

Cadre de référence et outil juridique de mise en
cohérence des politiques publiques

(habitat, déplacement, équipements commerciaux, environnement, agriculture ...)

ACTUALITÉS

Nouvelle session d'ateliers territorialisés pour les élus communaux de XVD

Définir ce que sera le territoire Xaintrie Val'Dordogne en **2040** telle était la mission des élus communaux qui ont assisté, très nombreux, aux ateliers du 6 décembre dernier.

Les Territoires de la Xaintrie (Blanche et Noire) ont planché le matin sur cet exercice de prospective à Auriac. Les élus de La Vallée et de Souvigne réalisaient le même le 6 décembre après-midi à Neuville.

Débats, questionnements, échanges, étaient au menu de ces travaux collectifs. Pourquoi imaginer le territoire à cette échelle temporelle ? Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à cette échéance et représentera le projet du territoire XVD.

Merci à tous les élus pour leur mobilisation à cette occasion.









Xaintrie Val'Dordogne (XVD) en 2040 ?

Les élus membres du Comité de Pilotage (COFIL) chargés de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ont travaillé sur cette question jeudi dernier (31 octobre 2019). Il s'agissait sur les grands enjeux du territoire de mettre le curseur. Le COFIL a préparé les futurs ateliers territorialisés qui se dérouleront début décembre à Auriac et à Neuville. Ces ateliers seront ouverts à tous les élus du Territoire. A l'issue de ces ateliers, le scénario de développement de Xaintrie Val'Dordogne, à l'échéance 2040, sera esquissé.





Exposition du diagnostic du SCoT et PLUi-H à la Médiathèque XV'D

Le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est disponible dans les 30 communes de Xaintrie Val'Dordogne et au service Urbanisme de la Communauté de Communes (Place Delmas à Argentat-sur-Dordogne). Un classeur regroupant les éléments écrits, statistiques, cartographiques, photographiques du diagnostic ainsi qu'un livret de remarques pour tous est en Mairie. N'hésitez pas à le demander, à en prendre connaissance et noter des remarques. Il sera amené à évoluer au fur et à mesure de l'avancer de l'élaboration de ces deux documents.

Une exposition présentant le diagnostic est actuellement à votre disposition à la Médiathèque Intercommunale située à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE



Temps d'échanges d'expérience en Aveyron

Les 27 et 28 juin dernier des élus de la Communauté de Communes se sont rendus sur le Parc Naturel Régional des Grands Causses en Aveyron afin de visiter et échanger avec leurs homologues sur des actions/projets relatifs aux énergies renouvelables, une action Centre Bourg, aux mobilités en zone rurale et visiter la couveuse maraîchère de Saint Affrique.







Sensibilisation les élus aux démarches du SCoT et du PLUiH

Telle était la mission de la Communauté de Communes Xaintrie Val’Dordogne à la demande de Madame le Maire de SEXCLES. Vendredi 24 mai dernier à SEXCLES un groupe d’élus municipaux a pu se voir présenter ce que sont ces deux documents fondateurs du projet XV’D 2040, le calendrier de réalisation, les enjeux pour le Territoire... Des échanges avec le service Urbanisme ont permis de préciser les prochaines échéances notamment l’élaboration du socle de ces deux documents : le Programme d’Aménagement et de Développement Durables (PADD). Sur ces bases, les élus démarreront les réflexions sur le carnet d’enjeux du Territoire à rendre pour le 17 juin prochain.

